

## **Directives complémentaires pour le Programme à orientation professionnelle – Session d’examens de mai 2020**

Les directives ci-après visent à aider les établissements scolaires à déterminer la réussite de leurs élèves pour les différents éléments du cadre du programme dans les circonstances exceptionnelles actuelles qui affectent cette session d’examens.

### Formation à orientation professionnelle

« La formation à orientation professionnelle est proposée par l’établissement scolaire, qui est également chargé d’effectuer la sanction officielle des études.

L’établissement est tenu d’informer l’IB que l’élève a pleinement satisfait aux exigences de la formation à orientation professionnelle sur le système d’information de l’IB (IBIS). »

C’est l’établissement qui détermine les critères de satisfaction aux exigences de cette formation, en collaboration avec le prestataire de formation à orientation professionnelle le cas échéant. L’IB n’impose pas à l’établissement d’envoyer une note finale ou de fournir des preuves complémentaires sur la réussite à la formation à orientation professionnelle.

### Composantes du tronc commun du POP

Rappelons la déclaration générale relative à l’évaluation des composantes du tronc commun du POP.

« **Les enseignants sont invités à établir leurs propres critères d’évaluation pour toutes les composantes du tronc commun** (hormis pour le projet de réflexion) en fonction du contexte de l’évaluation, des élèves et du cours. Les enseignants doivent proposer des types d’évaluations variés et veiller à indiquer de manière explicite aux élèves ce qui est attendu d’eux afin de garantir une évaluation valide, fiable, cohérente, authentique et juste de leurs accomplissements.

**Les établissements sont tenus d’indiquer à l’IB si chaque élève a, ou non, pleinement satisfait aux exigences** des composantes du tronc commun : développement d’une langue seconde, apprentissage par le service, compétences personnelles et professionnelles, ainsi que la note obtenue pour le projet de réflexion. »

### **Projet de réflexion**

« L’établissement doit se charger d’évaluer tous les projets de réflexion. Un échantillonnage est ensuite sélectionné par l’IB et envoyé à un réviseur de notation externe qui confirme les notes attribuées par l’établissement. Le nombre de points maximal que peut obtenir un projet de réflexion est 36. L’IB attribuera une note finale comprise entre A (note la plus élevée) et E (note la plus faible) en fonction du nombre de points. Les candidats ayant obtenu un E au projet de réflexion ne pourront pas obtenir le certificat du Programme à orientation professionnelle du Baccalauréat International. »

Cela signifie que les procédures d’évaluation du projet de réflexion n’ont pas changé.

	<b>Développement d'une langue seconde</b>	<b>Compétences personnelles et professionnelles</b>	<b>Apprentissage par le service</b>
Critères de réussite indiqués dans les guides actuels	<p><b>Instructions présentes dans le guide (août 2016)</b></p> <p>Au moins 50 heures de l'emploi du temps doivent être consacrées au développement d'une langue seconde.</p> <p>Il incombe à l'établissement scolaire d'établir les exigences au sens large en ce qui concerne l'accomplissement des élèves pour le cours de développement d'une langue seconde.</p> <p><b>Les élèves du POP sont tenus de constituer un dossier linguistique</b> et de le remplir afin de consigner leurs activités d'apprentissage et de fournir la preuve de leur investissement et de leurs progrès dans le cours de développement d'une langue seconde.</p> <p>Les élèves doivent tenir à jour leur dossier linguistique durant le cours. Un enseignant de langue doit être désigné pour vérifier ce dossier régulièrement et discuter avec l'élève des progrès réalisés.</p>	<p><b>Instructions présentes dans le guide (août 2016)</b></p> <p>Un minimum de 90 heures doit être consacré au cours de compétences personnelles et professionnelles.</p> <p>L'établissement scolaire a la responsabilité d'évaluer le progrès des élèves par rapport aux objectifs d'apprentissage définis.</p> <p>À la fin du cours, voici ce que les élèves auront acquis.</p> <p><b>Objectif d'apprentissage n° 1 :</b> identifier leurs points forts et développer les domaines à améliorer.</p> <p><b>Objectif d'apprentissage n° 2 :</b> être capable d'appliquer les processus de réflexion à des situations personnelles et professionnelles.</p> <p><b>Objectif d'apprentissage n° 3 :</b> reconnaître et pouvoir expliquer la valeur de la compréhension culturelle et de l'appréciation de la diversité.</p>	<p><b>Instructions présentes dans le guide (août 2016)</b></p> <p>Au moins 50 heures de l'emploi du temps doivent être consacrées à l'apprentissage par le service.</p> <p>Trois entretiens formels doivent être documentés par le coordonnateur.</p> <p>Pour mener à bien cette composante, les élèves doivent atteindre les objectifs de l'apprentissage par le service. Certains objectifs peuvent être atteints plusieurs fois, tandis que d'autres peuvent être démontrés moins fréquemment.</p> <p>Les cinq objectifs d'apprentissage de l'apprentissage par le service sont les suivants.</p> <p><b>Objectif d'apprentissage n° 1 :</b> identifier ses points forts et développer les domaines à améliorer.</p> <p><b>Objectif d'apprentissage n° 2 :</b> démontrer sa participation aux expériences d'apprentissage par le service.</p> <p><b>Objectif d'apprentissage n° 3 :</b> démontrer des compétences et reconnaître</p>

	<b>Développement d'une langue seconde</b>	<b>Compétences personnelles et professionnelles</b>	<b>Apprentissage par le service</b>
	<p>Pour <b>satisfaire pleinement aux exigences</b> du cours de développement d'une langue seconde, <b>les élèves doivent avoir développé leurs compétences linguistiques</b> selon les phases linguistiques prévues.</p> <p>Les élèves ne sont pas tenus de passer d'une phase à la suivante, mais doivent être en mesure de prouver un développement linguistique dans la langue cible.</p>	<p><b>Objectif d'apprentissage n° 4 :</b> démontrer des compétences et reconnaître les bénéfices d'une communication efficace et d'un travail collaboratif.</p> <p><b>Objectif d'apprentissage n° 5 :</b> reconnaître l'éthique des choix et des actions et y réfléchir.</p> <p>Certains objectifs d'apprentissage peuvent être prouvés plusieurs fois au cours de diverses activités et d'autres, de manière plus occasionnelle. L'important est qu'il existe des preuves de la réalisation de chaque objectif.</p>	<p>les avantages du travail en collaboration.</p> <p><b>Objectif d'apprentissage n° 4 :</b> démontrer son engagement dans des questions d'importance mondiale.</p> <p><b>Objectif d'apprentissage n° 5 :</b> reconnaître l'éthique des choix et des actions et y réfléchir.</p> <p>Les élèves fournissent à l'établissement scolaire des preuves dans leur dossier d'apprentissage par le service montrant qu'ils ont atteint chaque objectif d'apprentissage au moins une fois au cours du programme d'apprentissage par le service.</p> <p>Le coordonnateur de l'apprentissage par le service doit se mettre d'accord avec les élèves sur les preuves nécessaires pour démontrer que chaque objectif d'apprentissage a été atteint. Généralement, ces preuves proviennent des réflexions des élèves, et, parallèlement à d'autres représentations, sont recueillies dans leur dossier d'apprentissage par le service.</p>

	<b>Développement d'une langue seconde</b>	<b>Compétences personnelles et professionnelles</b>	<b>Apprentissage par le service</b>
			Il est également attendu de tous élèves qu'ils réalisent et tiennent à jour un dossier d'apprentissage par le service comme preuve de leur investissement personnel dans le programme et de la mise en œuvre des cinq étapes de l'apprentissage par le service.
Conseils complémentaires pour la session d'examens de mai 2020	<p>L'IB n'évalue pas le dossier linguistique. Toutefois, ce dernier constitue l'outil le plus utile pour que l'établissement puisse émettre un jugement sur la réussite d'un élève à ce cours.</p> <p>L'IB recommande d'utiliser les sections ci-dessous pour recueillir les preuves nécessaires pour démontrer la réussite à la composante.</p> <p>Section 1 – Profil Section 2 – Expériences Section 3 – Preuves</p> <p>L'IB attend des enseignants ou des élèves qu'ils aient utilisé les phases linguistiques ainsi que l'approche dite de meilleur ajustement afin de déterminer le niveau de compétence</p>	<p>Pour mener à bien le cours de compétences personnelles et professionnelles, chaque élève doit apporter la preuve de son exploration des cinq thèmes. Veuillez noter qu'il n'est pas obligatoire d'avoir couvert les thèmes ou sous-thèmes proposés dans le guide ni de fournir des preuves les documentant.</p> <p>Les preuves d'apprentissage et d'investissement personnel peuvent être apportées sous différentes formes qui sont détaillées dans le guide : bulletin scolaire, dossier d'élève, journal d'activités en classe, etc. Aucune directive spécifique n'est donnée quant à la manière de recueillir ces preuves.</p>	<p>L'IB est conscient que l'achèvement de cette composante peut constituer un défi majeur pour certains établissements scolaires et certains individus en raison des mesures qui ont été prises dans le monde entier pour préserver la santé de la communauté. Il est important de noter que l'investissement personnel dans l'apprentissage par le service pour le POP est différent de l'engagement dans des activités de service. Le programme d'apprentissage par le service représente plus qu'une somme d'expériences imprévues ou uniques pour être significatif.</p> <p>Pour que le programme d'apprentissage par le service devienne plus intéressant et plus global, il est attendu qu'une série d'expériences</p>

	<b>Développement d'une langue seconde</b>	<b>Compétences personnelles et professionnelles</b>	<b>Apprentissage par le service</b>
	<p>des élèves au début du cours.</p> <p>L'IB part du principe que, jusqu'au début des perturbations provoquées par la pandémie de COVID-19, des expériences et des preuves matérielles ou numériques ont été recueillies. Elles permettront aux établissements de certifier l'investissement personnel et les progrès de chaque élève et ainsi prouver sa réussite à la composante de développement d'une langue seconde.</p> <p>La simultanée de l'investissement personnel de chaque élève dans le développement d'une langue seconde doit être démontrée pour la période où les élèves suivaient les cours du POP dans leur établissement scolaire.</p>	<p>La simultanée de l'investissement personnel de chaque élève dans le cours de compétences personnelles et professionnelles doit être démontrée pour la période où les élèves suivaient les heures de cours prévues dans leur emploi du temps dans leur établissement scolaire.</p>	<p>d'apprentissage par le service prévues suivent les cinq étapes de cette composante, et servent à satisfaire un besoin communautaire avéré.</p> <p>Les coordonnateurs et les superviseurs doivent pouvoir fournir les preuves de l'investissement personnel des élèves dans chacune des étapes de l'apprentissage par le service :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. recherche ;</li> <li>2. préparation ;</li> <li>3. action ;</li> <li>4. réflexion ;</li> <li>5. présentation des résultats.</li> </ol> <p>Il est demandé aux élèves de comprendre et d'appliquer les cinq étapes de l'apprentissage par le service. Les preuves d'achèvement de ces étapes contribuent directement à la réussite des objectifs d'apprentissage.</p> <p>Dans les cas où l'apprentissage par le service est fondé sur une recherche, qu'elle soit de type indirect ou prenne la forme d'un projet de défense d'une cause, les élèves doivent pouvoir aisément démontrer l'atteinte des objectifs</p>

	<b>Développement d'une langue seconde</b>	<b>Compétences personnelles et professionnelles</b>	<b>Apprentissage par le service</b>
			<p>d'apprentissage, même si leur investissement a dû être interrompu ou repoussé dans le temps.</p> <p>Dans le cas de projets directs d'apprentissage par le service, l'IB demande aux élèves ou aux établissements d'interrompre ceux qui pourraient leur faire prendre des risques inutiles. Dans ces cas précis, l'établissement est invité à explorer d'autres options qui pourraient remplacer l'investissement en présentiel (par exemple en utilisant des plateformes de vidéoconférence ou en créant des contenus numériques ou sur les médias sociaux). Dans de nombreux cas, les projets directs d'apprentissage par le service peuvent adopter d'autres méthodes indirectes. Des conseils supplémentaires sont disponibles dans le <i>Guide d'apprentissage par le service</i>.</p> <p>Les preuves d'apprentissage par le service peuvent être établies de manière individuelle ou dans le cadre d'un groupe travaillant sur le même projet d'apprentissage par le service. Les</p>

	<b>Développement d'une langue seconde</b>	<b>Compétences personnelles et professionnelles</b>	<b>Apprentissage par le service</b>
			<p>coordonnateurs doivent avoir la certitude que chaque individu a atteint les objectifs d'apprentissage, même si, en raison des circonstances exceptionnelles actuelles, il n'est pas toujours possible d'obtenir des preuves écrites ou orales.</p> <p>Veillez également consulter la section « Évaluation » du <i>Guide d'apprentissage par le service</i> qui propose toute une série de questions aidant les établissements à déterminer si les objectifs d'apprentissage ont été atteints.</p>
Remarque finale sur la réussite aux composantes du tronc commun pour mai 2020	La réussite au cours de développement d'une langue seconde n'est pas nécessairement jugée sur le volume de travail fourni, de preuves ou le niveau de maîtrise. Elle peut être validée même si, en raison des circonstances exceptionnelles, le nombre d'heures qui doit habituellement être suivi par les élèves dans cette composante n'a pas été atteint. Le meilleur critère d'appréciation de la satisfaction aux exigences du développement d'une langue seconde est	La réussite au cours de compétences personnelles et professionnelles n'est pas nécessairement jugée sur le volume de travail effectué, mais sur l'appréciation par l'établissement de l'atteinte des objectifs d'apprentissage par chaque élève. Dans les cas où il est difficile de recueillir des preuves matérielles, l'établissement est invité à porter un jugement équilibré sur les résultats individuels, car il y aura une quantité importante de preuves	La réussite à l'apprentissage par le service n'est pas nécessairement jugée sur le volume de travail fourni, sur l'accomplissement de 50 heures de service ou sur la qualité des réflexions de l'élève. Le meilleur critère d'appréciation de la réussite de l'apprentissage par le service est l'investissement personnel constant et effectif de chaque élève, conformément aux méthodes présentées plus haut. Cette appréciation peut varier considérablement d'un élève à l'autre. Il est également possible de valider la réussite à cette

	<b>Développement d'une langue seconde</b>	<b>Compétences personnelles et professionnelles</b>	<b>Apprentissage par le service</b>
	l'investissement personnel constant et effectif de chaque élève pendant la période où il était physiquement présent dans l'établissement. Cela peut varier énormément d'un élève à l'autre.	d'apprentissage simultané au cours de la période où les élèves ont pu assister aux cours de compétences personnelles et professionnelles.	composante même si un élève n'a pas terminé un projet, une expérience ou une application au cours des différentes phases de l'apprentissage par le service.

Dans tous les cas, si les professionnels de l'éducation et les coordonnateurs ont la sensation de ne pas pouvoir émettre un jugement adapté sur la base des suggestions émises ci-dessus, ils sont encouragés à contacter L'IB vous répond pour obtenir des conseils supplémentaires.